



Syndicat National des Agents de Direction et d'Encadrement des Organismes Sociaux

Compte rendu du RDV de l'intersyndicale avec R.Villard Directeur de la CNAV et Président du COMEX de l'UCANS et R.Lemay, Directeur de l'UCANSS.

L'intersyndicale ADD a été reçue, à sa demande, le 26 février, de 18 à 19h à l'UCANSS. Nous avons pu exposer toutes nos préoccupations, et avons en retour bénéficié d'une écoute réelle ainsi que de toutes les réponses possibles en l'état.

Reste le mystère de la formulation initiale du titre IV du projet de loi avec la suppression de la personnalité juridique pour les structures régionales chargées de gérer le régime universel de retraite... Nous dirons avec le recul que l'origine de ce premier jet est désormais secondaire !

Renaud Villard a insisté sur la perspective assurée d'un maintien des charges de travail pour les différentes structures actuelles-dont CARSAT et CGSS- jusqu'en 2037 (espérons que ladite charge ne s'accroisse pas de manière incontrôlée...).

Il fait observer que la loi est volontairement muette sur le devenir des services sociaux et de la tarification-prévention des accidents du travail et maladies professionnelles ; cela signifie que la main est laissée aux protagonistes pour proposer des solutions, pragmatiques et équilibrées.

Si les solutions sont multiples en ce qui concernent notamment le rattachement de ces secteurs, il faudra cependant veiller à ne pas perdre les synergies tissées avec l'activité de liquidation et paiement des pensions de retraite.

Monsieur Villard nous confirme que ce sera la convention collective du régime général qui s'appliquera au personnel de cette branche retraite désormais universalisée. Le travail en matière de ressources humaines va être considérable quelles que soient les options retenues (juxtaposition des diverses conventions collectives, ou transposition, ce qui serait préférable en terme de gestion et cohésion).

Aussi le SNADEOS sera vigilant tant sur le respect des intérêts individuels que sur celui du principe d'équité.

Jean-Pierre Cabot, Président de notre syndicat, après avoir rappelé que nous serions bien évidemment loyaux dans la mise en œuvre de cette réforme, a insisté sur la nécessité, de la part de nos interlocuteurs de tutelle, de nous donner les pleins moyens pour en garantir le succès.

SNADEOS CFTC

3 rue Elisa Lemonnier 75012 PARIS

☎ 01 73 30 42 20 Site : www.cftc-snadeos.fr E-mail : secretariat@cftc-snadeos.fr